

Association d'aide aux victimes : un accompagnement personnalisé

*"Beaucoup se retranchent derrière la culture, alors qu'il n'y a aucune culture qui le tolère :
la violence n'est pas à tolérer"*



L'association guyanaise d'aide aux victimes (AGAV) a été créée en 2019 pour soutenir les victimes de violences conjugales, les accompagner dans leurs démarches et les informer sur leurs droits. Son action repose sur un accompagnement global : conseils, soutien psychologique, permanence d'urgence, assistance juridique, demandes d'ordonnances de protection, mais aussi dispositifs de sécurité comme les téléphones grave danger et les bracelets anti-rapprochement. L'AGAV propose également des espaces de reconstruction à travers l'art-thérapie, des groupes de parole et

des ateliers. Un travail essentiel, en complément de celui des forces de l'ordre, des avocats, des tribunaux et des autres associations.

Si **Audrey Ridolfo** a créé l'association, c'est parce qu'elle connaît trop bien la réalité des violences. Selon cette Guyanaise de naissance, ici, tout le monde a été déjà touché de près ou de loin par une situation de violence. Passionnée par la justice, elle a d'abord exercé comme juriste avant de se consacrer pleinement à la défense des victimes.

On va accompagner les personnes tout au long de leur parcours

Les associations d'aide aux victimes ont vraiment un rôle à jouer, puisqu'on est souvent la première porte d'entrée ou alors celle qui suit après une difficulté rencontrée. Par exemple, quelqu'un qui souhaite déposer plainte et qui rencontre une difficulté va passer par l'association et nous allons pouvoir débloquer la situation.

Il y a donc un accompagnement tout au long du parcours, jusqu'aux démarches d'indemnisation. Mais au-delà de cela, nous proposons aussi un soutien psychologique. Nous offrons une écoute, des ateliers collectifs pour créer du lien et accompagner les personnes tout au long de leurs procédures, tout au long de leur parcours, j'ai envie de dire.

Certaines femmes qui viennent nous voir sont victimes, mais ne souhaitent pas déposer plainte pour l'instant. Ça n'empêche pas qu'elles peuvent quand même avoir des renseignements et être prises en charge et accompagnées au sein de l'association. Finalement, on va l'accompagner jusqu'à ce qu'elle décide qu'elle n'a plus besoin d'accompagnement.

On fait les choses avec elle, on ne fait pas les choses pour elle

Parfois, on a des femmes qui viennent une, deux fois et puis parfois, on a des femmes, ça fait trois, quatre ans qu'elles passent à l'association. Elles ne sont plus actuellement victimes de violences, mais pourtant, elles viennent tout de même rencontrer d'autres femmes, aider d'autres femmes et discuter avec nous des différentes difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans leur vie.

On va leur proposer tout d'abord une écoute, une analyse de leurs besoins. On va établir un parcours d'accompagnement en fonction des attentes de la femme. Après une première analyse, un diagnostic, on va pouvoir réorienter en interne, au niveau de l'accompagnement juridique et judiciaire, si besoin et si elle le souhaite. Pareillement pour l'accompagnement psychologique, on fait les choses avec elles, on ne fait pas les choses pour elles. On respecte ce qu'elles veulent faire et quand elles veulent le faire.

On travaille au quotidien avec les forces de l'ordre

On travaille vraiment au quotidien avec le tribunal judiciaire, avec les forces de l'ordre, notamment pour la mise en protection des femmes victimes, puisqu'on est porteur des dispositifs téléphone grave danger, bracelets anti-rapprochement et également pour les demandes d'ordonnances de protection. On est vraiment amené à travailler en partenariat, que ce soit avec le tribunal, les avocats, d'autres associations également, pour accompagner ces dames et surtout qu'elles puissent être à l'abri.

Garder toutes les preuves que vous pouvez avoir

Par exemple, quelques conseils qu'on peut donner au niveau de la sécurité. Ce serait, si vous avez un conjoint violent et que vous n'êtes pas encore sûr de vouloir le quitter ou si vous avez peur de le quitter et des conséquences, vous pouvez préparer un sac, le laisser chez une amie. Un sac avec quelques affaires, surtout vos papiers, faites attention à vos papiers. Si vous déposez plainte et que vous avez peur qu'il tombe sur la copie de votre plainte, vous pouvez venir à l'association, vous pouvez garder vos papiers. En fonction de la situation dans laquelle vous êtes, vous pouvez venir à l'accueil de l'association et on pourra vous donner vraiment tous les conseils en fonction de votre situation.

Il y a plusieurs conseils qui peuvent être donnés, comme par exemple, ouvrir un compte mail dont votre conjoint n'a pas connaissance, scanner tous vos documents personnels, les plaintes, garder toutes les preuves que vous pouvez avoir, aller chez le médecin si vous avez

subi des violences, au moins pour avoir des constats. Vous pouvez aussi ouvrir un compte bancaire à votre nom, si vous avez un compte joint avec votre conjoint. Il y a plusieurs choses qui peuvent être mises en place. L'idéal, c'est tout de même de venir voir les professionnels pour pouvoir vraiment en fonction de la situation de chacune, parce que chaque situation finalement est différente, avoir les conseils les plus adaptés.

On voit une évolution des choses et ça va encore évoluer

En Guyane, il y a énormément de violences faites aux femmes, que ce soit des violences conjugales ou des violences sexuelles. Beaucoup se retranchent derrière la culture, alors qu'il n'y a aucune culture qui tolère ça. La violence n'est pas à tolérer, donc c'est vrai que c'est beaucoup banalisé, mais de moins en moins. Je pense que les jeunes filles, maintenant, avec le MeToo qu'il y a eu en métropole et dans le monde entier, permettent de libérer la parole aussi. C'est aussi grâce à la formation des professionnels.

Maintenant, c'est vrai que même les médecins sont à l'écoute, ils font attention, ils détectent les signaux. Les infirmières, tout ce qui est personnel médical, peuvent aussi faire des signalements. Les forces de l'ordre aussi, pour qu'il y ait un meilleur accueil des femmes victimes. Tout ça aussi, c'est suite au Grenelle finalement, où on voit une évolution des choses et ça va encore évoluer.

On a besoin de moyens pour pouvoir mieux accompagner

Que reste-t-il à faire ? Plus d'hébergements, de logements. C'est un véritable problème. Parfois, quand il y a une femme à mettre à l'abri, ce n'est pas une femme et un enfant, c'est une femme et six enfants. Donc c'est compliqué. Et on a vraiment besoin de moyens pour pouvoir mieux accompagner. Par exemple, actuellement, on a une liste d'attente pour les prises en charge de soutien psychologique, alors qu'on sait que c'est indispensable dès le départ.

Parce qu'avec ces notions d'emprise et difficultés que les femmes peuvent rencontrer, c'est important de travailler aussi sur ça. Donc oui, plus de moyens, plus de formation. En fait, il faut continuer, on est déjà lancé mais il faut encore déployer et développer les moyens. On aimerait que ça évolue encore plus vite, on espère que dans quelques générations, les choses puissent vraiment changer.